

**CONVOCATION SEJOUR
ENTRE MER ET MONTAGNE JUILLET 2010**

DEPART 12 juillet 2010		RETOUR 29 juillet 2010	
de PARIS	10h28	à PARIS	15h15
Gare de Lyon Niveau 0 Galerie des fresques * Face à VIRGIN TGV N° 6759 Convoyeur Sandrine : 06 21 68 64 71		Gare de Lyon Sur le quai TGV N° 6694 Convoyeur Sandrine : 06 21 68 64 71	
de DIJON	12h15	à DIJON	14h34
Gare routière A coté de la gare SNCF		Gare SNCF Sur le quai TER N°17626	
de CHALON	13h15	à CHALON	13h43
Péage autoroutier Sortie 25		Gare SNCF sur le quai	
de LYON	15h45	A LYON	11h55
Aire de Solaize (Sud Lyon autoroute A7)		Sur le quai TGV N° 6854	
de TOULON	21h00	à TOULON	7h15
Sur la port Départ du bateau à 22H30		Sur le port Arrivée du Bateau à 7h00	

VOYAGE ALLER

De Paris à Dijon en train

En mini bus jusqu' à Toulon depuis Dijon
Départ du bateau le 12 juillet à 22H30
arrivée à Ajaccio le lendemain matin.

PREVOIR

2 repas tirés du sac pour le déjeuner et le dîner.
2 ou 3 petites bouteilles d'eau

VOYAGE RETOUR

Départ du bateau de Bastia le 29 juillet à 21h00

arrivée à Toulon le lendemain matin à 7h00
Retour sur Dijon et Paris en train le 29 juillet.

DIRECTEUR

Mathieu BONNOT

☎ : 06 09 88 62 89

Aroéven Bourgogne

119, rue de Marsannay
21300 Chenôve
Tel. : 03 80 67 33 43
Fax : 03 80 67 46 15

Courriel : a.martin@aroeven.fr

Courriel : aroeven.dijon@aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr

FICHE PARENTS

**AROEVEN DE L'ACADEMIE DE
DIJON**



119 RUE DE MARSANNAY
21300 CHENOVE
03.80.67.33.43

 **Avoir des nouvelles**

Des nouvelles de votre enfant durant son séjour ?
Utilisez notre serveur téléphonique...



Entre mer et montagne 1

du 12-07-2010 au 29-07-2010

Pour avoir chaque jour des nouvelles de votre enfant, vous pouvez utiliser le Serveur vocal de "**INFOS AROEVEN**". Nous y déposons des messages très régulièrement.

Attention, il vous faut impérativement appeler d'un poste dont la touche « étoile » est valide (sur les postes reliés à un standard, cette touche est parfois verrouillée).

 Appelez le **0892 30 50 21** (0,34 € la minute)

 Lorsque le serveur vous le demande, tapez le code séjour sur votre téléphone

CODE SEJOUR :

558676

 Vous pourrez alors écouter les dernières nouvelles enregistrées, puis, si vous le désirez, ré-écouter les messages antérieurs concernant ce séjour.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à l'AROEVEN et nous nous efforcerons de nous montrer digne de celle-ci.

Vous trouverez ci-après diverses informations relatives à l'organisation et au fonctionnement du séjour auquel votre enfant va participer.

ENTRE MER ET MONTAGNE

Du 12 au 29 juillet 2010

DIRECTION DU SEJOUR

Si vous désirez entrer en communication avec le (la) directeur (directrice) du séjour avant le départ (traitements médicaux, questions diverses...), veuillez téléphoner à :

Monsieur Mathieu BONNOT

Tél : 06 09 88 62 89

mail : matthieu.bonnot@wanadoo.fr

(Durant le séjour, cette ligne ne sera pas disponible. En cas d'urgence contacter l'Aroéven)

ARGENT DE POCHE

L'argent de poche pourra être remis au directeur ou au responsable du convoyage au départ, selon le désir de chacun. Un système de banque sera mis en place durant le séjour. ATTENTION aux pertes dont l'AROEVEN ne pourra être tenue pour responsable. .

ASSURANCE

L'AROEVEN est assurée auprès de la MAIF couvrant :

- ✓ la responsabilité civile des enfants et des jeunes,
- ✓ les accidents pouvant survenir aux participants et auprès de INTER MUTUELLES ASSISTANCE couvrant l'hospitalisation, le rapatriement, la défense et le recours.

En cas de vol ou de perte, les participants s'adressent à leur assurance individuelle pour bénéficier des conditions et franchises prévues par celle-ci, tout en mentionnant l'assurance de l'AROEVEN, la MAIF, qui interviendra en compensation le cas échéant après application d'une franchise.

PERMANENCE

Durant les vacances, les bureaux de l'AROEVEN sont ouverts du lundi au vendredi de 09H00 à 13H00. et de 14H00 à 17H00. En dehors des heures d'ouverture, un répondeur téléphonique prend vos messages. Les jours de départs et de retours de séjours tout le personnel de l'AROEVEN peut se trouver mobilisé. Dans ce cas nos bureaux peuvent être momentanément fermés.

Sauf incident personnel ou majeur (dans ce cas les familles sont prévenues dans les plus brefs délais directement), les directeurs transmettent des nouvelles du séjour sur le répondeur de la ligne « INFOS AROEVEN » (Cf. Fiche parents).

MATERIEL - TROUSSEAU donné à titre indicatif

Cette liste n'est qu'à titre indicative ! Prévoir du linge en quantité suffisante pour 3 semaines...

Nous te recommandons d'emporter un sac à dos en bon état (minimum 50 l) pas trop chargé et en évitant tout objet de valeur et vêtements de marques.

- 1 lampe de poche ou frontale + **piles de recharges**
- **un petit sac à dos** pour les randonnées et la plage
- 1 casquette ou un bob, lunettes de soleil, crème solaire
- 1 paire de basket, 1 paire de chaussure de marche, une paire d'espadrilles,
- 7 paires de chaussettes
- 1 survêtement, 1 gros pull ou polaire
- 6 tee-shirt, 3 débardeurs
- 2 sweat-shirt
- 2 bermudas, 2 shorts
- 1 jean, 1 coupe -vent ou k-way
- lessive + brosse (pour le nettoyage du linge)
- linges de corps
- 2 maillots de bain, une serviette de bain, deux serviettes de toilette,
- 1 nécessaire de toilette (gel douche, brosse à dent, dentifrice...)
- gants de toilette
- **1 sac de couchage + 1 tapis de sol**
- 1 bol, un couvert, (fourchette, cuillère, couteau pliant, 1 assiette), si canif la lame doit être inférieure ou égale à la grandeur de la paume de la main

- 1 gourde en métal ou isotherme,
- pinces à linges.
- produits anti-moustiques, pansement pour les ampoules, médication personnelle (maux de tête, de ventre...)

TRAITEMENT MEDICAL

Si votre enfant suit un traitement médical, son administration par l'assistant sanitaire n'est possible que sous ordonnance (à remettre au Directeur du séjour le jour du départ)

PAPIERS NECESSAIRES

A nous retourner

N'oubliez pas de nous faire parvenir **LE DOSSIER INDIVIDUEL le plus rapidement possible, par courrier avant le départ**. Si ce document n'a pu être envoyé dans les 10 jours précédents le départ, le remettre au Directeur du séjour le jour du départ. Ce document est **OBLIGATOIRE**. En cas de problème de santé, ce document est **INDISPENSABLE** pour garantir une bonne qualité de soins

Le jour du départ, vous devez être en possession des originaux des papiers administratifs suivants :

⇒ La **CARTE CMU** si vous en disposez.

⇒ Une **carte d'identité en cours de validité + autorisation de sortie du territoire**.

Camp itinérant en Corse « Entre Mer et Montagne » du 12 au 29 juillet 2010

Bonjour,

Tu es inscrit au séjour « Entre Mer et Montagne » du 12 au 29 juillet en Corse. Je te fais donc part de quelques informations supplémentaires.

Organisation du séjour :

Les quinze jours passés sur l'île se feront sous tente (igloo de trois places, 2 jeunes part tente). Nous commencerons le séjour dans un camping tout près de **Porto** sur la côte ouest. Après cinq jours, nous irons prendre l'air de la montagne Corse tout près de **Corte** en plein milieu de l'île. Nous terminerons le séjour sur la côte nord dans la ville de **Saint-Florent**.

Pour nous restaurer, nous aurons à notre disposition une tente équipée pour la cuisine. Nous devons donc nous organiser pour que chacun participe aux tâches collectives de la vie de tous les jours (courses, vaisselle, préparation des repas).

En ce qui concerne nos moyens de transport sur l'île, en plus de tes plus belles chaussures de marches, nous aurons à notre disposition deux minibus 9 places.

Activités durant le séjour :

La part belle sera faite à la découverte des **plages** et des **randonnées** magnifiques que peut nous offrir la Corse. Deux demi-journées seront réservées pour la pratique du **kayak de mer** ou de **l'accrobranche** et du **canyoning**. Un des points forts du séjour consistera à découvrir la **plongée sous-marine** au cours d'une initiation avec palmes, masque et bouteilles. Nous pourrions aménager certains moments en fonction des événements festifs locaux mais également en fonction des souhaits du groupe.

Transports :

Départ :

Le 12 juillet, nous descendrons avec la majorité du groupe en minibus de Dijon jusqu'à Toulon. Certains de tes camarades descendront jusqu'à Dijon en train, d'autres seront récupérés à Toulon.

L'arrivée à Toulon est prévue dans la soirée. Nous embarquerons sur le ferry avec les minibus et passerons la nuit sur le bateau. Nous arriverons finalement au matin à Ajaccio pour prendre la direction de notre premier camping.

Retour :

Nous prendrons le ferry à Bastia jusqu'à Toulon puis remonterons sur les différentes destinations de chacun via le train.

Effectif et encadrement

Vous serez quinze adolescents. L'équipe d'animation se compose de deux animatrices et d'un directeur (moi-même).

Informations sur Internet

Le blog du séjour est ouvert ! Tu pourras y retrouver des infos, voir la tête de ton équipe, regarder quelques photos du dernier séjour et télécharger les documents qui t'ont déjà été envoyés (au cas où tu les aies déjà perdus).

Adresse du blog : <http://colocorse.eklablog.com/>

Les points à ne pas oublier :

- Certaines règles du séjour ne pourront pas être discutées (l'alcool, les drogues seront strictement interdits par exemple). Le non-respect de ces règles exposées clairement en début de séjour pourra entraîner un renvoi avec accompagnement d'un adulte aux frais de la famille.
- Pour le baptême de plongée ainsi que pour les activités sportives citées plus haut, il te faut absolument un **certificat médical** et une attestation parentale ou tutoriale (joints).
- **Le repas du déjeuner du premier jour sera tiré du sac.**
- Pour la première traversée sur le ferry, glisse **ton maillot de bain** pas loin de toi, on ne sait jamais, certains bateaux ont des piscines à bord.
- Ce séjour est **un séjour sportif**, tu dois te sentir de marcher dans la montagne au moins une heure.
- Il te faut **vraiment de bonnes chaussures pour la randonnée**, même si c'est pas top classe, je m'excuse mais c'est moi le responsable de vos petites chevilles fragiles. Donc la randonnée en tongs, ça ne sera pas possible.
- **Apporte ta bonne humeur !**

Nous t'attendons donc avec impatience et nous souhaitons passer ensemble un agréable séjour riche en découvertes sportives, culturelles et humaines.

Pour l'équipe d'animation ,
Matthieu Bonnot, directeur du séjour.

Si éventuellement il y avait encore quelques questions, voici mes coordonnées :

06 09 88 62 89

Matthieu.bonnot@wanadoo.fr

**ATTESTATION PARENTALE ou TUTORALE
ENTRE MER ET MONTAGNE**

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant : Nom
né(e) le

Prénom

déclare, dans le cadre du séjour auquel il (elle) participe, lui :

Autoriser⁽¹⁾	Refuser⁽¹⁾	la pratique de la plongée avec bouteille
Autoriser⁽¹⁾	Refuser⁽¹⁾	la pratique du canyoning
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	la pratique via ferrata
Autoriser⁽¹⁾	Refuser⁽¹⁾	la pratique du kayak de mer
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	la pratique de la randonnée pédestre
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	la pratique de l'accrobranche
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	les activités en autonomie
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	la baignade
Autoriser ⁽¹⁾	Refuser ⁽¹⁾	les sports collectifs

⁽¹⁾ rayez les mentions inutiles

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e)

docteur en médecine,

certifie avoir examiné Mademoiselle,⁽¹⁾ Monsieur ⁽¹⁾

né(e) le

et n'avoir décelé aucune contre indication à la pratique des sports suivants, et le (la)
déclare :

Apte ⁽¹⁾	Inapte ⁽¹⁾	à la pratique de la plongée avec bouteille
Apte ⁽¹⁾	Inapte ⁽¹⁾	à la pratique des activités sportives de pleine nature
Apte ⁽¹⁾	Inapte ⁽¹⁾	à la pratique des sports collectifs

Le présent certificat médical est fait ce jour à la demande de l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

(1) rayez les mentions inutiles

CHARTRE DU PARTICIPANT

Tu as choisi de t'inscrire à un séjour de l'AROEVEN dont le but est de faire passer à tous les participants des vacances saines, agréables et enrichissantes.

Le centre de Vacances est un lieu de **vie citoyenne** où tu vas vivre en groupe, sous la responsabilité de personnels qualifiés.

Afin de développer cette citoyenneté et bien vivre ensemble, tu auras donc des DROITS (émettre un avis, faire des propositions, être respecté...) et des DEVOIRS, par le respect d'un ensemble de règles portant sur :

- **la législation** (interdiction de fumer, de consommer des alcools et des stupéfiants, non mixité sous les tentes),
- **la sécurité** (respect des consignes, du matériel),
- **la vie collective** (respect des horaires, des participants, des lieux),
- **la vie quotidienne** (participation active aux tâches liées au fonctionnement du séjour),
- **les activités** (investissement dans les diverses propositions et dans leur mise en œuvre).

Toutes conduites qui mettraient en péril le bon fonctionnement du groupe (non respect des règles, violences verbales ou physiques, atteinte à la sécurité d'autrui, conduites à risques, vol, usage de produits illicites, ...) remettraient en cause ce contrat, ce qui pourrait entraîner des mesures adaptées pouvant aller jusqu'au renvoi aux frais des parents ou responsables légaux.

Nous comptons sur ta collaboration et sommes prêts à recevoir toutes propositions allant dans le sens d'une meilleure qualité de la vie collective et d'une amélioration du séjour.

J'ai bien pris connaissance de cette Charte et m'engage à la respecter.

Nom et prénom du participant :

Séjour : **ENTRE MER ET MONTAGNE JUILLET**

Signature du jeune :

Signature des parents :

Ce document est à renvoyer avec votre dossier individuel et les autres documents administratifs.

ATTESTATION

de réussite au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centres de vacances

Je soussigné , Madame, mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Maître nageur sauveteur ⁽¹⁾, BEES⁽¹⁾ immatriculé sous le numéro

Certifie que l'enfant :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

à

a passé avec succès le test préalable à la pratique des activités nautiques en centres de vacances : avec une brassière de sécurité ⁽¹⁾, sans brassière de sécurité ⁽¹⁾.

NB : le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur d'au moins égale à 1.80 mètre. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant.

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signes de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Ce parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité, sauf s'il est délivré afin de pratiquer l'activité descente en canyon.

Cette attestation est délivrée soit par un maître nageur sauveteur, un titulaire du BNSSA , un titulaire du BEES dans l'activité nautique ou aquatique considérée ou par les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire.

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

Fait à :

le

Signature

et

Cachet du centre

CETTE ATTESTATION EST OBLIGATOIRE



**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET
D'UTILISATION GRACIEUSE
DE PHOTOGRAPHIES ET/OU DE VIDEOS
POUR UNE PERSONNE MINEURE**

Entre :

Les AROEVEN du Grand Est situées :

AROEVEN de l'Académie de Besançon – 10 rue de la convention – 25030 Besançon Cedex

Représentée par son Secrétaire Général Monsieur Marcellin Baretje.

AROEVEN de l'Académie de Dijon - 119 rue de Marsannay – 21300 Chenôte

Représentée par sa Présidente, Madame Maryse Strohl.

AROEVEN de l'Académie de Nancy-Metz – 28 rue de Saurupt – 54000 Nancy

Représentée par son Président, Monsieur Gilbert Gueusquin.

AROEVEN de l'Académie de Reims – 10 boulevard Vasco de Gama – 51100 Reims

Représentée par son Président, Monsieur Claude Carlier.

AROEVEN de l'Académie de Strasbourg - 23 rue du Maréchal Juin – 67000 Strasbourg

Représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Vincent Helmer.

Dénommées ci-après « Les associations »

d'une part,

et

M. et Mme _____

Demeurant : _____

Dénoté(s) ci-après "Les représentants légaux "

d'autre part.

Représentants légaux de l'enfant dont les nom et prénom sont _____ né(e)

le ____ / ____ / ____ à _____

Dénoté(e) ci-après « L'enfant »

Article 1 : Cession des droits

Par la présente convention, les représentants légaux cèdent, à titre gracieux, à l'association, les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur enfant telle que reproduite sur les photographies et vidéos réalisées **durant le séjour ENTRE MER ET MONTAGNE JUILLET qui s'est déroulé du 12 au 29 juillet 2010.**

En conséquence, les représentants légaux autorisent l'association à fixer, reproduire, communiquer les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la présente convention. Les photographies et vidéos pourront être reproduites, en partie ou en totalité, sur tout support (papier, numérique, vidéo, etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations, etc.) connu et à venir.

Il est entendu que l'association s'interdit expressément une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant. Ni nom, ni adresse de l'enfant n'apparaîtront à l'image.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Néanmoins, les représentants légaux pourront demander à ce que les photographies et vidéos ne soient plus utilisées, en informant l'association par écrit.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2010

Signature des représentants légaux, précédée de la mention
« Accepte la présente cession gracieuse des droits à l'image de mon enfant »